

**Le C.P.A.S. de Dison
recrute un(e) infirmier(e)
à temps plein pour la
Maison de Repos « Le
Couquemont ».**

La Maison de Repos « Le Couquemont » est une résidence conviviale et familiale. Nous privilégions l'individu et le maintien de son autonomie. Nous accordons une grande importance à l'intégration des familles et amis dans les activités (excursions, fêtes, repas...). Les atouts principaux de notre équipe sont la qualification, la formation continuée, le professionnalisme et la motivation. Tout le personnel travaille ensemble pour maintenir une activité dynamique. De la direction au personnel d'hôtellerie, nous ne formons qu'une seule et même équipe.

La fonction :

- Soigner les résidents et être responsable de ces soins ;
- Effectuer toutes les tâches techniques spécifiques à sa profession et à sa formation et participer à l'ensemble des soins hygiénico-techniques conformément aux prescrits de la loi sur l'art de soigner ;
- Accomplir des tâches de réactivation, rééducation fonctionnelle et réintégration sociale suivant la législation de l'INAMI et ce, en collaboration avec les autres paramédicaux.

Les conditions d'accès :

- Être âgé(e) de 21 ans minimum ;
- Avant la date d'entrée en fonction, disposer d'un extrait de casier judiciaire et le fournir à l'administration ;
- Être titulaire d'un diplôme d'infirmier ou être habilité à porter l'un des titres d'infirmier en application de l'article 25 de l'arrêté royal du 17 août 1957 et ses modifications ultérieures ;
- Réunir, avant la date d'entrée en fonction, toutes les conditions d'obtention du certificat d'agrégation au service des soins de l'Institut National d'Assurance Maladie Invalidité (INAMI) et en fournir la preuve.

Le contrat :

- Infirmier(e) gradué(e) A1/A2 ou infirmier(e) breveté(e) D6/D7 ;
- Régime de travail : Temps plein ;
- Type de contrat : CDD menant à un CDI ;
- Début : Entrée en fonction dans les meilleurs délais.
- Barème : B1/B2/B3



Les avantages :

- Second pilier de pension ;
- Pécule de vacances et allocations de fin d'année du secteur public ;
- Assurance hospitalisation collective ;
- Ancienneté reprise en totalité pour la carrière dans le public et ancienneté de 6 années reprise pour la carrière dans le privé ;
- Quota avantageux de jours de congé par an + jours fériés locaux liés au public.

Les candidatures :

Doivent parvenir au C.P.A.S., à l'attention de Monsieur le Président, R. DECERF, rue de la Station, 31 à 4820 DISON

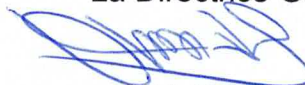
Elles doivent être composées des documents suivants :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae ;
- Copie du diplôme d'un graduat ou d'un brevet d'infirmier(e) ou d'une preuve de réussite ;
- Preuve de l'obtention du certificat d'agrégation au service des soins de l'Institut National d'Assurance Maladie Invalidité (INAMI) ou preuve de la demande.

Seules les candidatures répondant à toutes les conditions seront retenues.
Un entretien oral de sélection sera organisé.

POUR LE C.P.A.S.

La Directrice Générale,


W. VERLINDE



Le Président,


R. DECERF

